



Les accompagnements socio-éducatifs de la Prévention Spécialisée du Nord

SYNTHÈSE 2019

Exploitation de la base de données
commune aux associations

Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE - 03.20.16.81.40
secretariat@apsn-prev.fr - www.apsn-prev.org

Centre de Ressources
de la Prévention Spécialisée

Soutenu par le Département du Nord

Nord
le Département

LA BASE DE DONNEES COMMUNE AUX ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE DU DEPARTEMENT DU NORD

PREAMBULE

L'APSN s'est donné en 1986, un projet visant à représenter et promouvoir la prévention Spécialisée dans le Nord, à fédérer les associations et développer les compétences et la professionnalisation de ses membres.

Reconnu en tant que Centre de Ressources par le Département du Nord en 2005, l'APSN s'est structurée autour de cinq axes. En 2019, l'association modifie ses statuts, devient Association Prévention Spécialisée Nationale en ouvrant ses modalités d'adhésion à « tout organisme public ou privé gérant une ne activité de Prévention spécialisée à l'échelle du territoire national »

Au fur et à mesure, l'APSN a développé différents outils tels qu'un guide d'évaluation interne, une plateforme en ligne sur le diagnostic de territoire...ainsi que la base de données commune créée en 2011 sur un mode participatif, associant des représentants du conseil général, des associations et l'APSN.



Le souhait était en effet de faciliter la lecture et la compréhension de l'activité par des données communes à l'ensemble des associations de la Prévention Spécialisée du département. Ainsi, l'APSN produit une synthèse départementale annuelle de l'analyse des données saisies par les éducateurs.

Par ailleurs, l'expérience acquise de l'APSN à ce sujet a permis de contribuer, en 2019, à l'édition par la CNAPE au niveau national du document « Repères pour promouvoir l'action de la Prévention Spécialisée »



Les évolutions des politiques sociales au niveau national et local entraînent de fait la nécessité de revisiter l'ensemble des items de la Base de données commune afin de répondre à de nouveaux besoins et croiser 3 dimensions : une dimension stratégique, un outil de pilotage de l'activité pour les clubs et un support dans pour les accompagnements socio-éducatifs. Deux démarches sont alors engagées avec l'ensemble des associations pour 2020 :

- *Un axe de travail sur les évolutions de l'arborescence actuelle de la Base de données commune départementale.*
- *Le second axe de travail a pour objectif de créer une extension ayant une dimension dynamique liée au parcours de la personne accompagnée durant l'accompagnement et de répondre aux exigences de la RGPD*

SOMMAIRE

Une base de données commune aux associations de Prévention Spécialisée du Nord...

▶ 3

> Les registres d'analyse

▶ 4

> Les conditions de renseignement

▶ 4

Synthèse des données "ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS" :

▶ 5

> Population totale accompagnée

▶ 5

> Pyramide des âges et rajeunissement du public

▶ 6

> Activité des personnes accompagnées

▶ 7

> L'origine des accompagnements

▶ 8

> Taux de jeunes scolarisés

▶ 9

> Le public collégien et les A.L.S.E.S.

▶ 10

> Taux de chômage des 15-24 ans

▶ 11

> Précarité des situations d'emploi

▶ 11

> Le niveau de formation des jeunes actifs

▶ 12

> Le public de la prévention spécialisée et les mesures de protection de l'Enfance

▶ 13

> Les jeunes majeurs accompagnés

▶ 14

➤ De la demande exprimée... à l'identification des besoins

▶ 15

Synthèse des données "ACTIONS COLLECTIVES" :

▶ 17

> Eléments sur les actions collectives

Depuis 2011, l'ensemble des associations du département du Nord ont montré leur capacité à s'unir pour le développement d'une expertise collective, en élaborant cet outil avec l'APSN et le soutien du Conseil Départemental du Nord, répondant aux enjeux de la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée.

La base de données des associations de Prévention Spécialisée du Nord est dédiée aux accompagnements socio-éducatifs individuels et collectifs qu'elles conduisent.

Rappelons ici que ces accompagnements sont articulés à un ensemble d'autres modes d'interventions : le travail de rue, la présence sociale, le soutien aux dynamiques sociales des quartiers, les coopérations interinstitutionnelles, le partenariat et les dispositifs spécifiques portés par la Prévention Spécialisée (comme par exemples les chantiers éducatifs et d'insertion, les dispositifs de soutien à l'inclusion scolaire hors dispositif ALSES*).

L'action de Prévention Spécialisée relève d'un projet global qui s'appuie également sur la capacité d'initiative et d'action des jeunes et de leurs familles, dans une logique de promotion collective.

Depuis sa création, cette base de données a été enrichie d'un volet consacré aux dimensions collectives de l'action. Une première exploitation avait été réalisée en 2017.



Un travail de réingénierie de la base de données commune s'est engagé en 2020, il permettra en 2022 :

- ✓ D'intégrer des données plus approfondies sur les accompagnements individuels,
- ✓ De distinguer ce qui relève d'une action collective ponctuelle initiée par le club de Prévention Spécialisée dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif et d'une action collective s'intégrant dans un projet ou un dispositif,
- ✓ De créer une arborescence plus fine sur les thématiques du travail de rue, de la présence sociale et de l'accueil au local.

***Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire :**
Educateur salarié d'une association de prévention spécialisée, rattaché par conventionnement, à un collège déterminé, pour la moitié de son temps.

Une base de données > plusieurs registres d'analyse

● Base de données et observation sociale

Les données disponibles permettent d'établir des profils de publics par thème (l'emploi, la scolarité, la situation familiale etc.) et selon différentes variables (l'âge, le sexe, le niveau de qualification, etc.), de mettre en évidence des caractéristiques sociales, mais aussi des tendances, des régularités, des singularités.

● Base de données et évaluation

La base de données constitue l'une des sources d'informations possibles pour servir l'évaluation de l'activité tant au niveau de chacune des associations qu'à l'échelle du département

● Base de données et pratiques socio-éducatives

La base de données peut éclairer l'impact des pratiques sur la constitution de la population accompagnée.

● Base de données, orientation et décision

Par les analyses qu'elle nous permet de produire en terme d'activité, d'observation sociale, d'évaluation, d'impact des pratiques mises en œuvre, elle est une ressource pour poser les termes d'un débat sur les orientations des politiques publiques et sociales.

A quoi peuvent servir les données ?

Quantifier le public accompagné, mais aussi ses spécificités, en identifiant des profils

Quantifier et caractériser les types d'accompagnements (origine de la demande, durée, problématiques travaillées, partenariat, etc.)

Questionner les orientations et les pratiques par la mise en relation des données au regard des objectifs poursuivis ou du diagnostic de territoire

Guide d'évaluation interne en Prévention Spécialisée

Les conditions de renseignement

● Des données déclaratives

Le facteur déclaratif peut être influent. Ce type de production de données nécessite une saisie rigoureuse, aussi exhaustive que possible.

● Une personne accompagnée, des définitions

C'est toute la question de la définition de l'accompagnement et le débat ne sera jamais totalement tranché. Une personne accompagnée est, à minima, une personne qui mobilise le temps et les compétences d'un travailleur social dans la poursuite de finalités variables qui relèvent de l'appréciation de l'accompagné et de l'accompagnant (la demande initiale, les objectifs poursuivis).

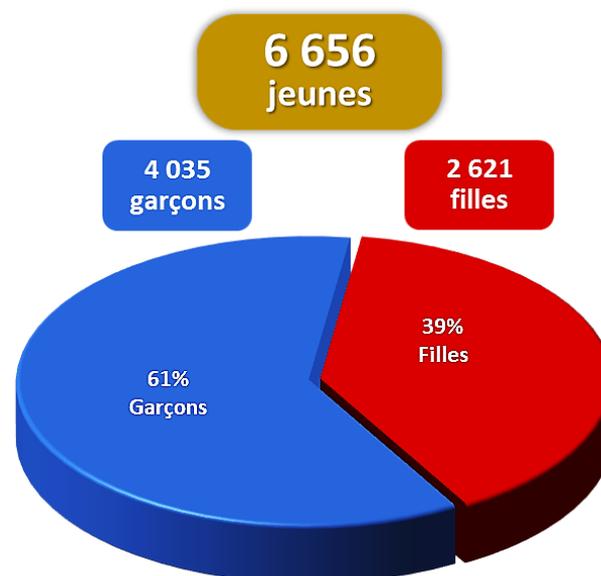
● La fréquence et l'aisance d'utilisation

La base de données est renseignée selon trois modes : en continu, par lots, au terme de l'exercice. Si au démarrage de la Base de données commune, certaines pratiques ont pu être balbutiantes, le renseignement anonymisé par les éducateurs est aujourd'hui totalement intégré dans leur mission...et dans l'analyse de leurs pratiques.

Population totale accompagnée

Avec 6 656 accompagnements individuels en 2019, la population totale suivie connaît une baisse de 257 personnes en 1 an

Il s'agit d'un « effet mécanique » de la sortie de nos données, des publics anciennement accompagnés par 2 associations fermées en 2018 (Avenir et Loisirs et Rencontre & loisirs Lille) et une association fermée en 2019 (Antidote)



□ En effet, ces associations comptabilisaient 220 accompagnements en 2018. Compte tenu de la "perte" de ces 220 accompagnements, **les autres associations de Prévention Spécialisée restent sur les mêmes proportions d'accompagnements individuels.**

□ En 2019, les professionnel.le.s ont entamé **un nouvel accompagnement avec 2 917 personnes, soit 44% de la population totale suivie.** Ce renouvellement conséquent des publics souligne la capacité des équipes à favoriser quotidiennement de nouvelles rencontres et la construction de réponses adaptées aux besoins identifiés.

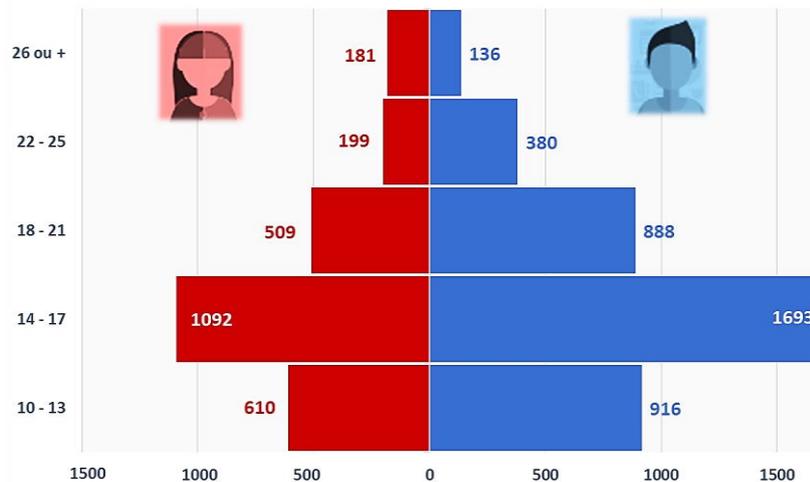
Pour les accompagnements inscrits sur la durée :

- 27% entrent dans leur 2ème à 3ème année
- 26% entrent dans leur 3ème à 4ème année
- 3% débute une 4ème année ou plus

□ **Bien que légèrement en baisse, la part des garçons reste majoritaire avec 61% des personnes accompagnées** (contre 62% en 2018). Au-delà de cette spécificité "historique" du secteur, **on note cependant quelques infléchissements** sur certaines catégories des publics :

- Parmi les nouveaux accompagnements de 2019, 42% sont des filles
- Pour les publics âgés de 10 à 13 ans, la part des filles représente 40%

Pyramide des âges : un rajeunissement du public



Le public de la Prévention Spécialisée se constitue à partir de 10 ans révolus. Après un net processus de rajeunissement des publics (de 2015 à 2018), **l'année 2019 voit une stabilisation des répartitions par âge des suivis individuels.**

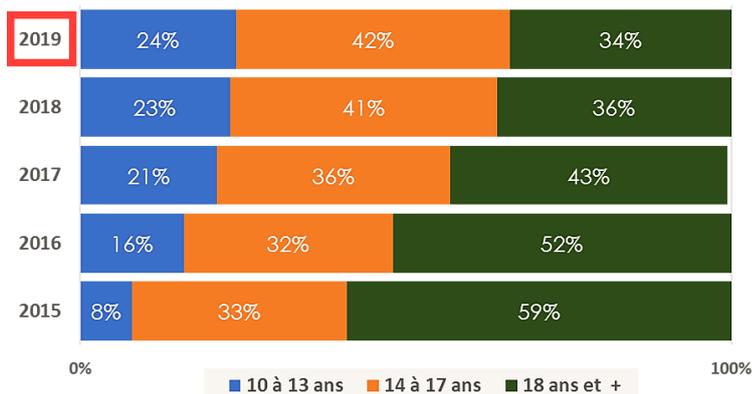
▣ **La part des mineurs accompagnés augmente encore en 1 an, passant à 66% de la population totale, soit 4 363 personnes (contre 64% en 2018) :**

- La part des 10-13 ans est de 24%, soit 1 526 personnes (contre 23% en 2018).
- Les 14-17 ans constituent le "cœur" des accompagnements avec 42%, soit 2 785 personnes (contre 41% en 2018).
- Compte tenu des réalités rencontrées sur le terrain, il est à noter que les professionnel.le.s accompagnent également 52 mineurs de moins de 10 ans.

▣ **Le travail avec les majeurs qui représente 34% des accompagnements individuels, diminue encore de 2 points en 1 an (36% en 2018, soit une baisse de 200 majeurs). Pour 67% d'entre eux, il s'agit d'anciens accompagnements, démarrés les années antérieures (contre 53% d'anciens accompagnements pour la population totale).**

Depuis 5 ans, les équipes ont largement opéré l'ajustement de leurs modes d'intervention et de coopération pour répondre aux orientations du Département :

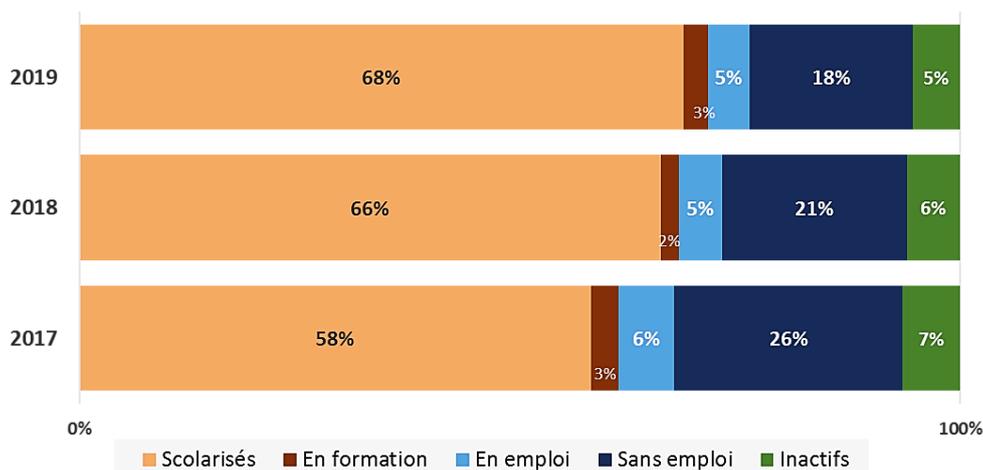
PART DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS
(par tranche d'âge et par année)



▣ **Entre 2015 et 2019, la part des majeurs a baissé de 25 points, passant de 59% des accompagnements à 34%**

▣ Ce "recentrage" sur un public 11-18 ans peut engendrer des difficultés pour les professionnels à remonter les données relatives aux problématiques exprimées au quotidien par des publics majeurs.

► Activité des personnes accompagnées



La répartition par activités des publics de la Prévention Spécialisée est fortement axée autour des parcours scolaires. La dynamique de rajeunissement a durablement redéfini la composition des personnes accompagnées.

□ La part des jeunes scolarisés poursuit sa hausse, passant à **68% en 2019** (contre 66% en 2018). En 5 ans, la part des jeunes scolarisés a augmenté de 18 points (elle était de 50% en 2015).

□ Appuyée par les coopérations étroites avec les établissements, la part des collégiens accompagnés est de **52%** (contre 50% en 2018). En 5 ans, leur part a augmenté de 17 points (elle était de 35% en 2015).

□ Les jeunes actifs (en âge et en capacité de travailler) sont moins représentés avec **23% des accompagnements** (contre 26% en 2018).

□ On note également une baisse de la part des demandeurs d'emploi qui est de **18% en 2019** (contre 21% en 2018). En 5 ans, leur part a diminué de 14 points (elle était de 32% en 2015).

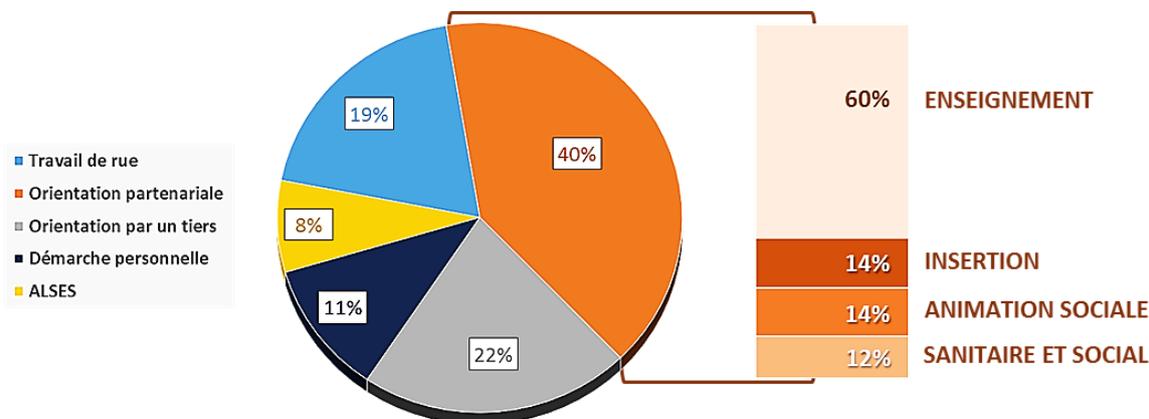
Ces deux observations sont à corréliser avec le rajeunissement du public accompagné par la Prévention Spécialisée

Collégiens	3 474
Lycéens	768
Elèves primaires	170
Elèves Et. Spécialisé	31
Etudiants	115

Apprentissage - Formation	185
Demandeurs d'emploi Inscrits Pôle Emploi	867
Demandeurs d'emploi Non inscrits Pôle Emploi	364
Inactifs	370

CDD (temps plein et partiel)	106
CDI (temps plein et partiel)	78
Contrats aidés	70
Intérim / Saisonniers	58

L'origine des accompagnements



L'accompagnement individuel prend forme à travers une "libre" rencontre et la création d'un véritable lien de confiance afin qu'un jeune s'engage dans la démarche. L'origine de ces accompagnements confirme cette capacité de mobilisation par les professionnel.le.s.

- ❑ 52% des accompagnements sont liés à la présence active des professionnel.le.s dans les quartiers et le fait que les équipes sont bien identifiées par les habitants.
- ❑ Le travail de rue qui permet d'aller directement à la rencontre des publics, continue de générer près de 1 accompagnement sur 5.
- ❑ Les orientations par un tiers et les sollicitations des professionnel.le.s par les jeunes (« bouche-à-oreille » autour des Clubs), permettent de démarrer 33% des accompagnements.

La Prévention Spécialisée est une ressource mobilisée par les acteurs de droit commun : les orientations partenariales qui représentent 40% de la population totale accompagnée, ont augmentées de 2 points en 1 an (38% en 2018). Des dynamiques spécifiques de coopération se déclinent selon les besoins inhérents aux classes d'âges :

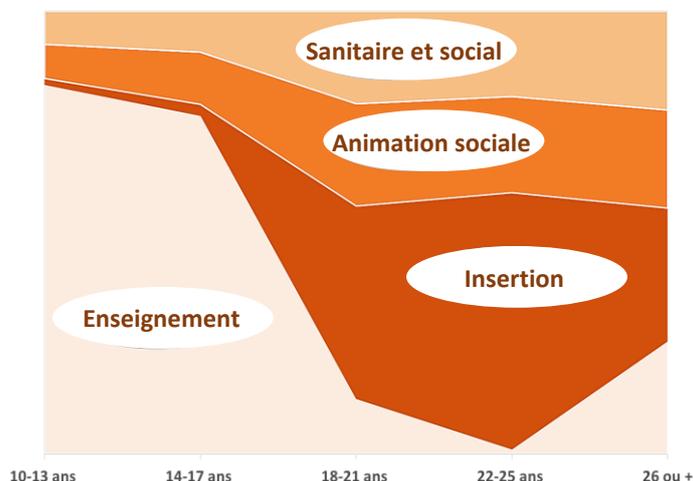
❑ Pour les 10 à 16 ans (obligation scolaire), la part des orientations partenariales est de 47%. Les collaborations autour de la « prévention et la lutte contre le décrochage scolaire » expliquent la large majorité des orientations issues des acteurs de l'enseignement : 82%.

❑ Comme en 2018, les partenaires orientent 32% des publics de 17 ans et plus.

Les acteurs de l'insertion orientent 41% de ces publics, 21% pour les structures médico-sociales et 19% pour les structures de proximité.

Cette diversité reflète les différents leviers d'interventions mis en œuvre pour sécuriser les parcours personnels et professionnels des jeunes accompagnés.

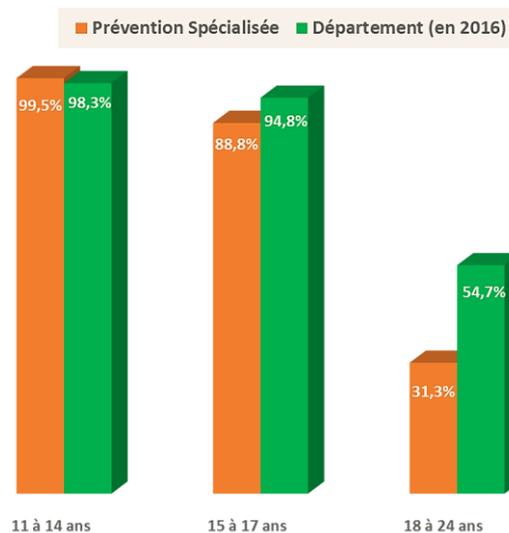
PART DES ORIENTATIONS PAR TYPES DE PARTENAIRES ET SELON LA TRANCHE D'ÂGE



➤ Taux de jeunes scolarisés

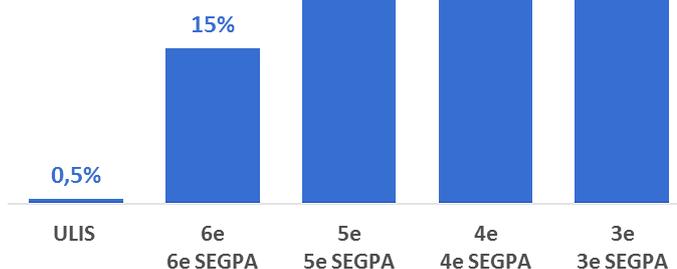
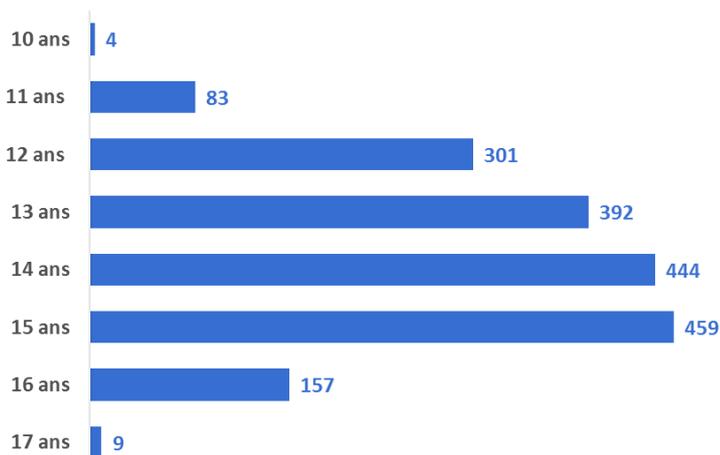
Les taux de scolarisation traduisent les difficultés et les risques de décrochage scolaire rencontrés par les jeunes.

- ❑ Chez les 11 à 14 ans, le travail spécifique avec les collèves explique **un taux de scolarisation de 99,5% des jeunes accompagnés**, supérieur au chiffre départemental.
- ❑ Les professionnels accompagnent également **71 jeunes de « moins de 16 ans déscolarisés »**.
- ❑ Au delà des difficultés sociales rencontrées par les élèves suivis, **la fin de l'obligation scolaire marque des "ruptures sèches de scolarité" des publics suivis**.
- ❑ Les **lycéens** constituent **12% des accompagnements** (contre 11% en 2018). Les éducateurs.trices sont en effet davantage sollicité.e.s par des jeunes lors de la transition entre le collège et le lycée.
- ❑ Quelques **étudiant.e.s** qui peuvent rencontrer des difficultés personnelles sont accompagné.e.s par les professionnel.le.s : **115 personnes, dont 49% de filles**.



➤ Le public collégien et les A.L.S.E.S.*

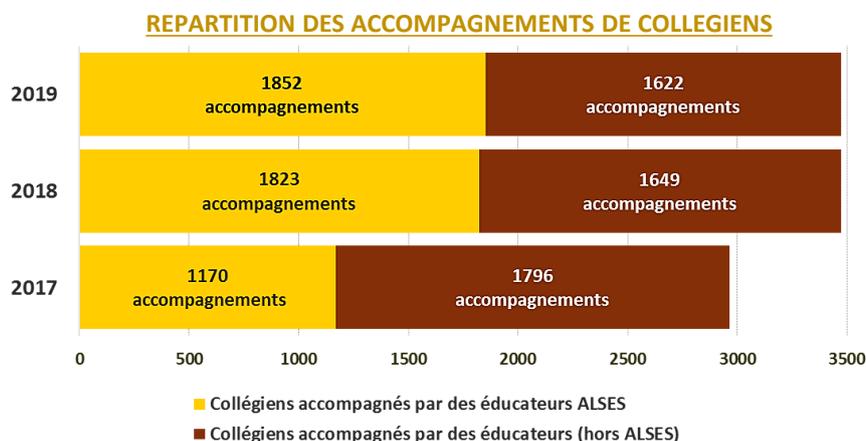
AGE DES COLLEGIENS ACCOMPAGNÉS PAR UN ALSSES



CLASSE DES COLLEGIENS ACCOMPAGNÉS PAR UN ALSSES

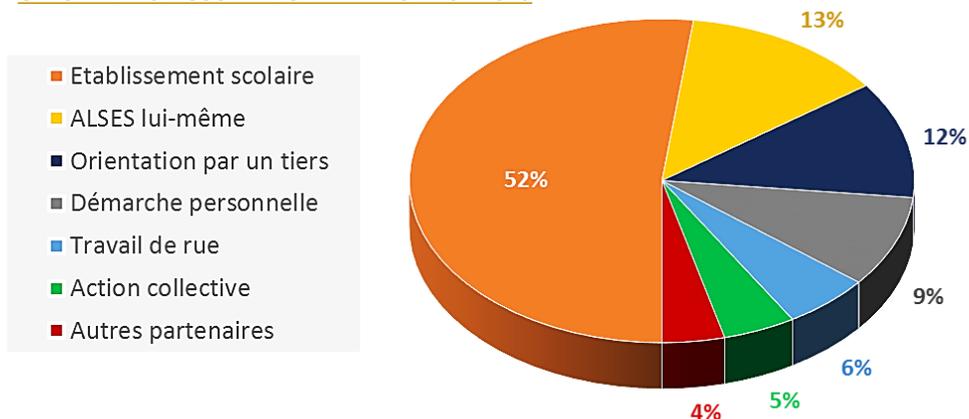
La part déjà majoritaire de collégiens augmente encore en 2019, passant à 52%, soit 3 474 personnes (contre 50% en 2018).

□ A travers la demande de rajeunissement des publics, le maillage territorial avec les collèges se consolide et renforce ses impacts sur les territoires.



□ Ce travail avec les collégiens et les établissements s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble du réseau de Prévention Spécialisée. Au-delà des postes ALSES* dédiés au travail dans les collèges, **47% des accompagnements de collégiens restent réalisés par d'autres professionnel.le.s des équipes éducatives.**

ORIGINE DES ACCOMPAGNEMENTS DES ALSES



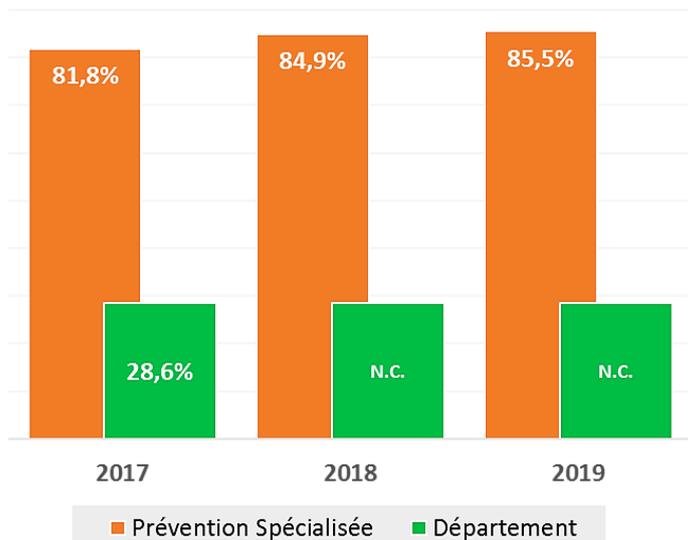
En 2019, 40 ALSES* (en dehors des 11 nouveaux postes créés à la rentrée de septembre 2019), sont rattachés à un collège. Ils accompagnent individuellement 1 852 élèves, soit 28% de l'ensemble des suivis (contre 26% en 2018).

□ La part des orientations par les professionnel.le.s des établissements passe à 52% (contre 49% en 2018). Cet équilibre entre les orientations du collège et les rencontres issues de la présence sociale des équipes éducatives, conforte le rôle d'interface de l'ALSES*, entre la vie au sein du collège et l'environnement extérieur des élèves (quartier, famille...).

□ Cette coopération étroite avec les professionnel.le.s des collèges et l'appui de l'équipe de Prévention Spécialisée, permet de traiter de manière globale et multifactorielle des dimensions comme les difficultés scolaires, l'exclusion ou l'absentéisme, avec les jeunes et leur famille.

Taux de chômage des 15 -24 ans

Les actifs accompagnés par la Prévention Spécialisée, quittant tôt leur parcours scolaire et cumulant les difficultés sociales, restent très fragiles sur le marché de l'emploi.



En se référant à la nomenclature INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans suivis, augmente encore avec 85,5% en 2018 (contre 84,9% en 2018).

Sous l'effet du rajeunissement des publics, la part des chômeurs accompagnés de 19% en 2019, connaît une baisse régulière sur la durée (elle était de 21% en 2018 et de 32% en 2015).

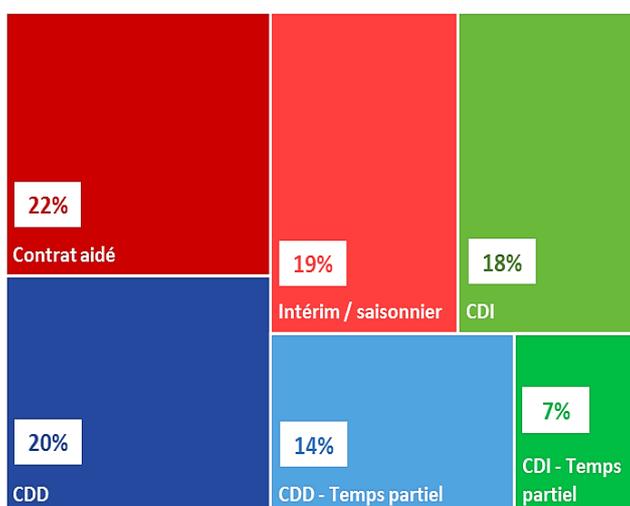
Le travail avec ces publics très éloignés de l'emploi est axé sur les conditions de raccrochage vers les dispositifs de droit commun, notamment en lien avec les partenaires de l'insertion :

A titre d'illustration, près de 1 jeune chômeur accompagné sur 3 n'est pas inscrit au Pôle Emploi en 2019 soit 364 personnes (contre 33% en 2018 : 468 personnes).

Précarité des situations d'emploi

La part des personnes accompagnées qui occupent un emploi est de 4,7%, soit 312 personnes (contre 5,1% en 2018).

TYPE DE CONTRAT, POUR LES PERSONNES EN EMPLOI



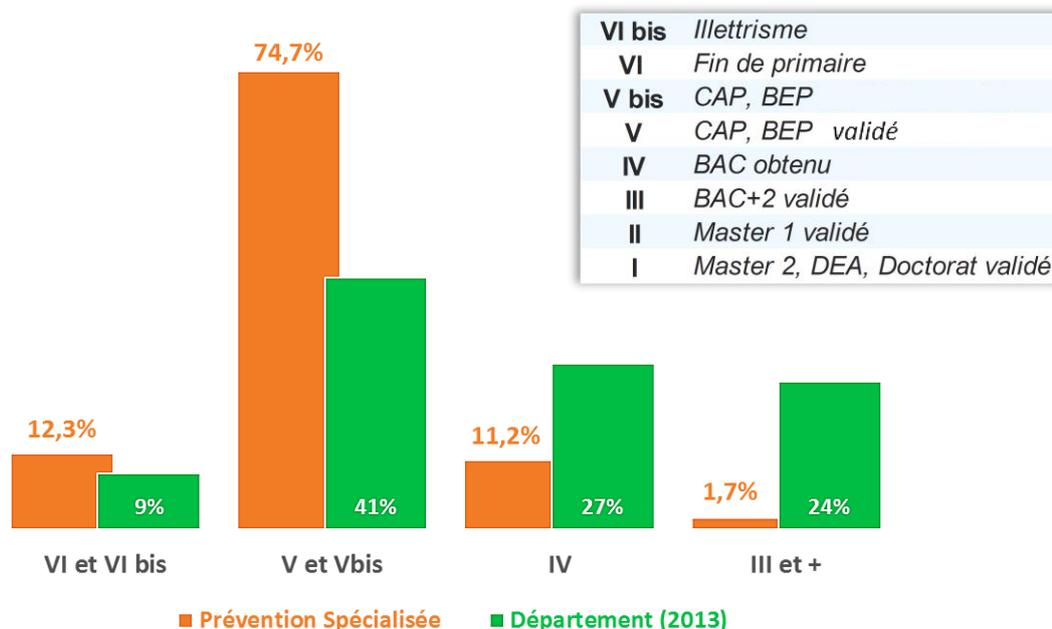
Pour 53% des jeunes en poste, les cadres contractuels restent très précaires (courts ou très ponctuels).

On observe une baisse de la part du travail intérimaire, de 19% en 2019 (contre 26% en 2018). Les CDI (temps complets + partiels), représentent 25% des emplois occupés (contre 17% en 2018).

Lors de ce type d'accompagnement, il s'agit d'un travail plus spécifique sur la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle (objectif principal), en consolidant des objectifs connexes (logement, mobilité, aides administratives, formation, soutien socio-éducatif, etc.).

Le niveau de formation des jeunes actifs

NIVEAU DE FORMATION DES ACTIFS ACCOMPAGNES (15 à 24 ANS)



Les niveaux de formation des publics sur le marché de l'emploi (15-24 ans), restent très faibles, ce qui fragilise particulièrement les parcours de vie et d'insertion.

□ Cette grande vulnérabilité en termes de formation se manifeste particulièrement dans le fait que **12,3% de ces jeunes actifs relèvent de niveaux « illettrisme / fin de primaire »** (soit 172 personnes, 14% des actifs garçons et 8% des filles actives).

□ On constate également qu'une majorité de ces jeunes suivis **entrent et évoluent dans la vie active en ne disposant d'aucun diplôme, pour près de 55% d'entre eux** (Niveau VI bis à V bis).

□ **Les personnes ayant obtenu un diplôme représentent 45% des actifs de 15 à 24 ans** (41% des garçons et 50% des filles) :

- Pour 32% d'entre eux, le niveau de formation correspond au niveau « CAP, BEP »
- 11% ont obtenu un baccalauréat (9% des garçons et 15% des filles)
- 2% ont validé au moins leur 1^{ère} année de MASTER

□ **73% des 15 et 24 ans ayant un diplôme sont au chômage** (contre 76% en 2018). Dans les contextes dans lesquels ils-elles évoluent, le diplôme ne constitue pas une protection sur le marché de l'emploi.

Les publics et les mesures de Protection de l'Enfance

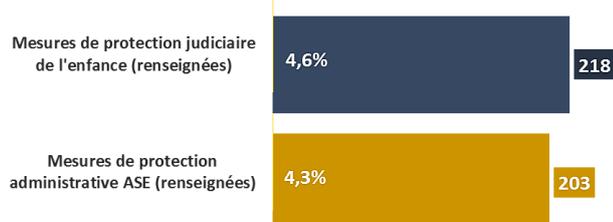
Au cours des parcours de vie des jeunes accompagnés, des mesures de protection de l'enfance judiciaires ou administratives peuvent avoir été ou être prononcées.

Ces mêmes jeunes ont pour autant des territoires de vie et peuvent entrer en relation avec des éducateurs de Prévention Spécialisée du fait de leurs modalités d'intervention spécifiques :

➔ Cf. l'étude de l'APSN sur les « Enjeux de l'attachement dans le parcours des jeunes en Prévention Spécialisée » : <http://www.apsn-prev.org/blog/actualites/view/76>

PART ET NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS SOUS MESURE « PROTECTION DE L'ENFANCE »

▶ sur l'ensemble des 4 697 personnes âgées de 10 à 18 ans



▶ Sur l'ensemble des 1 011 personnes âgées de 19 à 21 ans



Signification de la mention « renseignées » dans les schémas :

□ Les 456 personnes renseignées "sous mesure Protection de l'Enfance", représentent une fourchette probablement basse au regard des réalités : dans ce traitement, il a été choisi de comptabiliser les mesures formellement identifiées à travers les dialogues avec le jeune et/ou un partenaire :

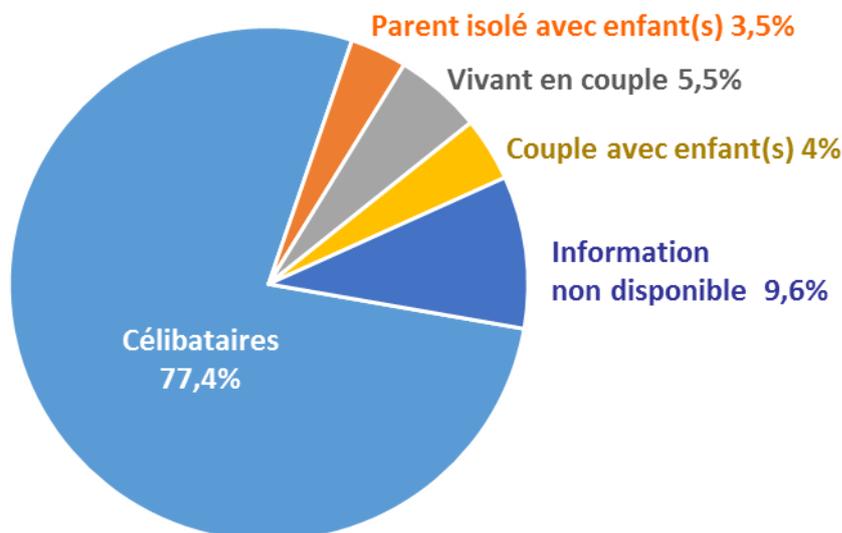
- Au moment où l'éducateur renseigne la base de données (et jusqu'à la clôture annuelle de traitement des données), **de nombreux éléments du parcours d'un jeune ne sont pas encore connus.**
- En effet, le mode d'entrée en relation des professionnels n'est pas lié à l'exécution d'un mandat nominatif. Le principe de « libre adhésion » induit la construction d'un lien de confiance qui prend du temps, notamment pour des jeunes en rupture avec les institutions.
- Par conséquent, **les données sur la personne accompagnée relèvent de ce qu'elle souhaite mentionner lors des échanges et ne sont pas exhaustives dès la 1^{ère} année.**



A noter que le travail engagé sur l'évolution de l'arborescence de la Base de données permettra par la suite de pouvoir identifier de manière plus fine les données sur cette thématique

➤ Les jeunes majeurs accompagnés

SITUATION FAMILIALE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DE 18 -25 ANS



La part des jeunes majeurs (18 à 25 ans) qui représente 30% des accompagnements (soit 1 976 personnes), recule légèrement en 1 an (32% des accompagnements en 2018).

□ Pour ces publics, il s'agit davantage de suivis de long terme, **65% d'entre eux sont des anciens accompagnements** (contre 56% pour l'ensemble des publics de la Prévention Spécialisée).

□ La part des célibataires est très majoritaire chez les 18-25 ans, elle reste de 77% en 2019, avec une disparité selon le genre : plus de 81% des garçons sont célibataires, contre 71% des filles. **Seulement 13% d'entre eux occupent un logement autonome** (10% des garçons, contre 19% des filles).

□ Parmi ces jeunes majeurs, **8% sont parents** (149 parents). En 2018, à minima 217 enfants de jeunes majeurs sont recensés dans la base de données.

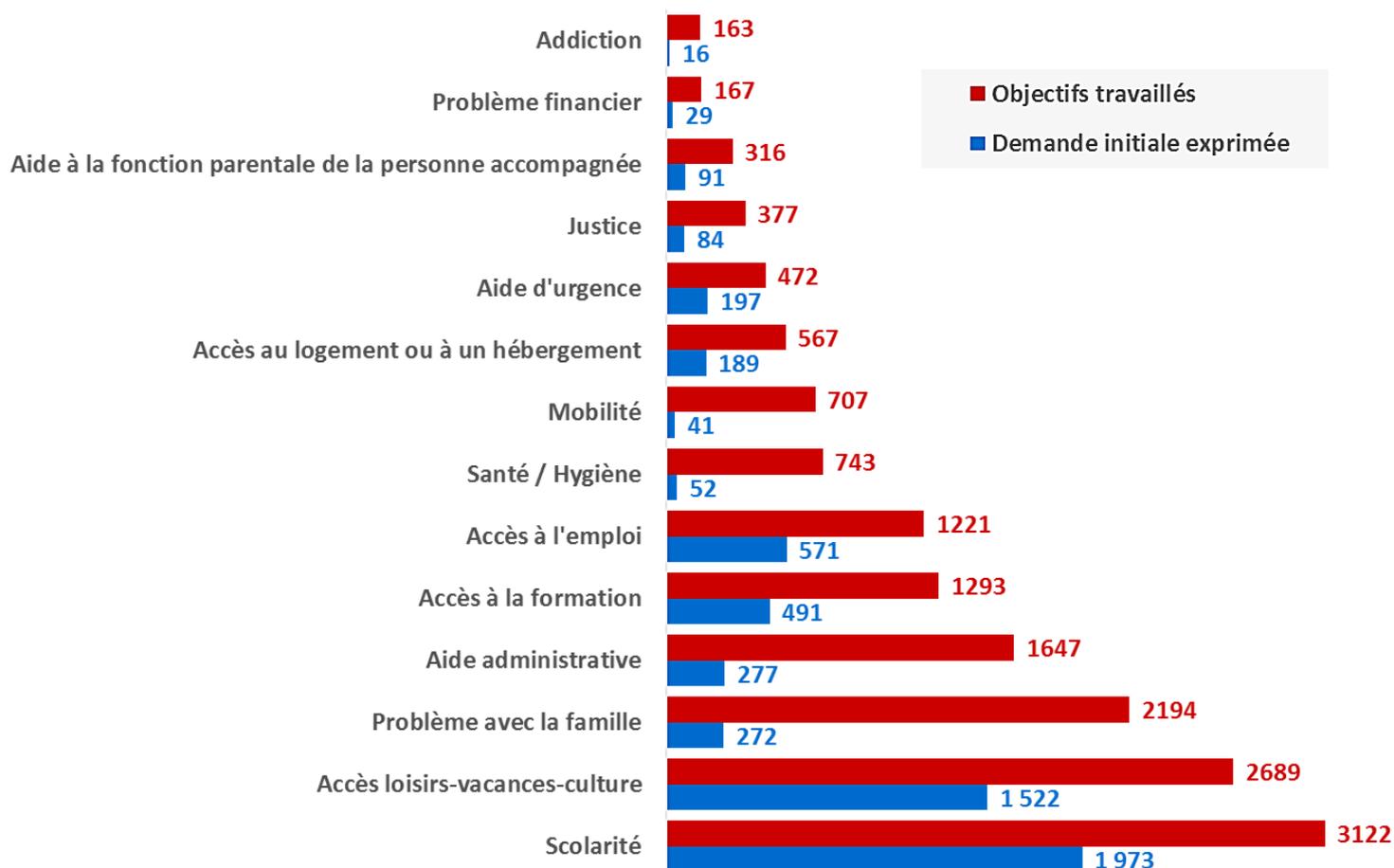
□ **13% du public féminin a au moins un enfant** (contre 6% des garçons). **Près de la moitié de ces mères sont isolées** (38 mères seules). Les difficultés des parents isolés se manifestent notamment par le fait que seuls 47% d'entre eux vivent en logement autonome.

□ **9% des 18-25 ans accompagnés sont sans domicile fixe** (175 personnes : 127 garçons et 48 filles).

► De la demande exprimée, à l'identification des besoins

Par une approche globale des situations, les professionnel.le.s identifient, mobilisent et accompagnent les jeunes sur des objectifs socio-éducatifs qui se construisent avec eux, au-delà de leur demande initiale qui a permis « l'accroche ».

L'identification des besoins réels à travailler avec les jeunes, débouche généralement sur un travail sur plusieurs objectifs en même temps. En moyenne, un éducateur organise son accompagnement autour de 2 ou 3 dimensions de vie.



La « demande initiale exprimée » correspond au motif que le jeune a verbalisé avec l'éducateur comme support au démarrage de son accompagnement.

□ Sous l'effet de la multiplication des rencontres avec les collégiens et l'intensification du travail avec les établissements, les demandes concernant la scolarité augmentent encore en 2019. Elles représentent désormais 34% des demandes (contre 31% en 2018).

□ Véritable levier d'entrée en relation avec les publics, les demandes liées à « l'accès aux loisirs / culture / vacances » restent stables avec 26% des besoins exprimés par les jeunes.

□ On retrouve la singularité de « l'approche globale » de la Prévention Spécialisée qui laisse la possibilité aux jeunes d'identifier eux-mêmes la problématique sur laquelle les éducateurs peuvent être ressources, à travers la diversité des autres demandes :

- Insertion professionnelle (10%)
- Accès à la formation (8%)
- Problème avec la famille (5%)
- Aides administratives (5%)
- Accès au logement (3%)

La plus-value de l'accompagnement de l'éducateur réside dans cette relation de confiance sur la durée, qui va permettre de co-construire un travail sur d'autres besoins. Les écarts entre les demandes exprimées et les objectifs travaillés traduisent cette mise en mouvement dans les parcours individuels.

□ Si les objectifs travaillés « scolarité » et « accès aux loisirs / culture / vacances » restent majoritaires, leur part au regard des demande initiales exprimées, passe respectivement de 34% à 20% et de 26% à 17%.

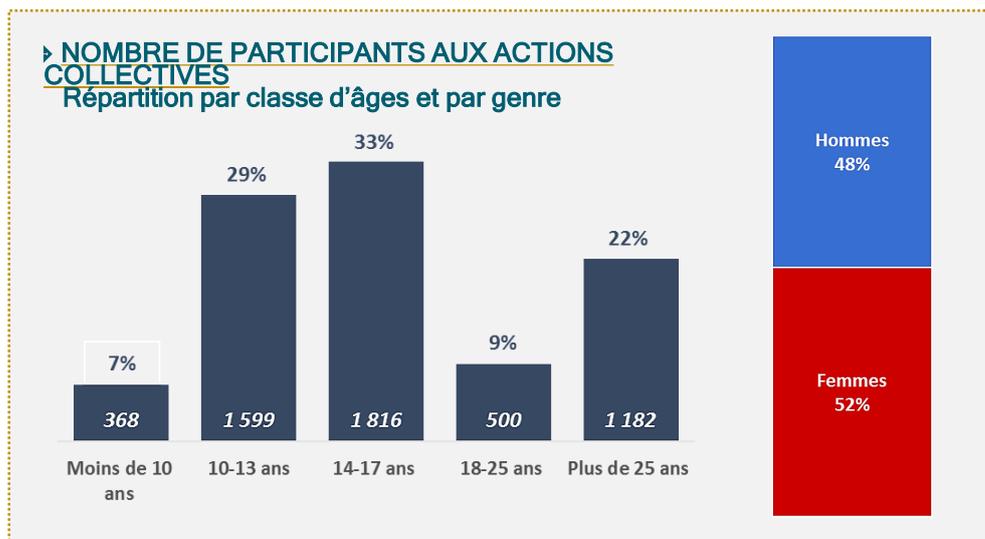
□ On s'aperçoit en effet, qu'au cours des accompagnements, de nouvelles dimensions apparaissent comme des leviers à davantage travailler :

- Les « difficultés familiales » sont à ce titre une problématique qui ressort au fur et à mesure que la relation de construit : si 272 jeunes l'évoquent en demande initiale, 2 194 personnes travaillent cette thématiques dans leur accompagnement.
- Les questions autour de « l'aide administrative » sont évoquées initialement par 277 jeunes, alors qu'ils sont 1 647 à être concrètement concernés, notamment à travers l'accès au droit commun.
- La « mobilité » occupe 41 personnes dans les demandes initiales, alors que 707 jeunes abordent cet aspect avec les professionnels.
- Alors que 52 jeunes identifient initialement le thème de la « santé », les éducateurs définissent cet objectif éducatif pour 743 personnes.

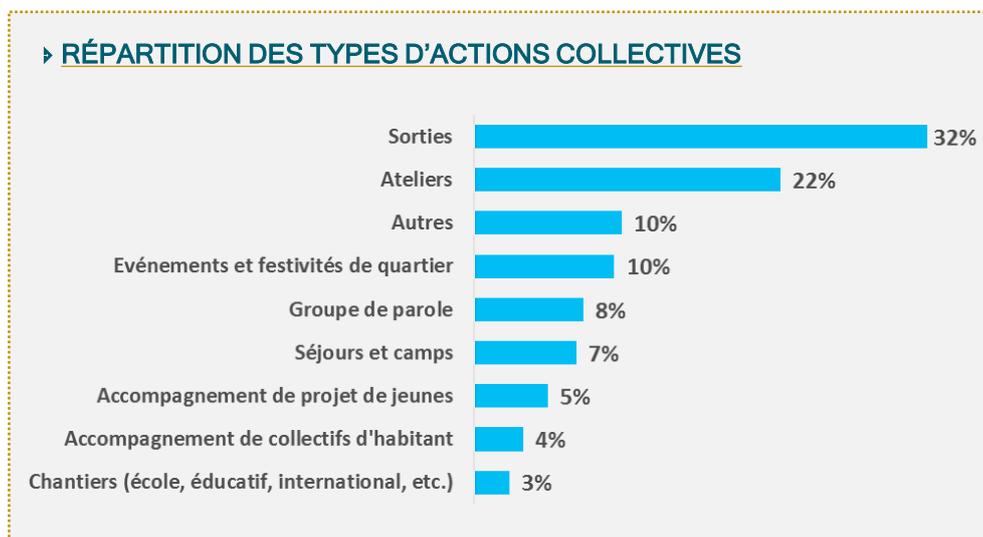
➤ Éléments sur les "Actions collectives"

L'approche éducative s'articule en continu, dans la complémentarité entre présence sociale, accompagnements individuels et la mise en œuvre d'actions collectives. Vecteur de (re)mobilisations thématiques, de dynamiques collectives sur les territoires, ce mode d'intervention constitue un levier essentiel du travail avec les publics.

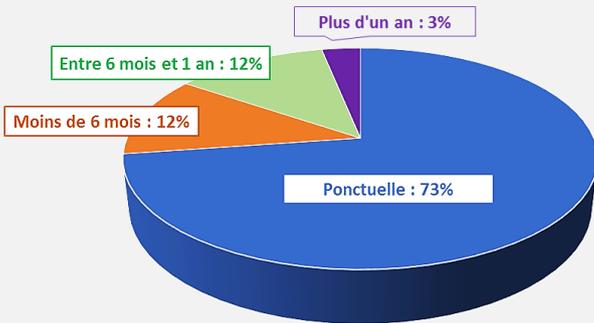
2019 : □ 403 ACTIONS COLLECTIVES □ 5 465 PARTICIPANTS



Si l'on constate un déséquilibre entre le public féminin et masculin dans les accompagnements individuels, les parts respectives se rééquilibrent dans le cadre des actions collectives. Le public féminin de la Prévention Spécialisée semble ainsi plus fortement mobilisable sur des accompagnements éducatifs collectifs qu'individuels.



► RÉPARTITION PAR DURÉE, DES ACTIONS COLLECTIVES



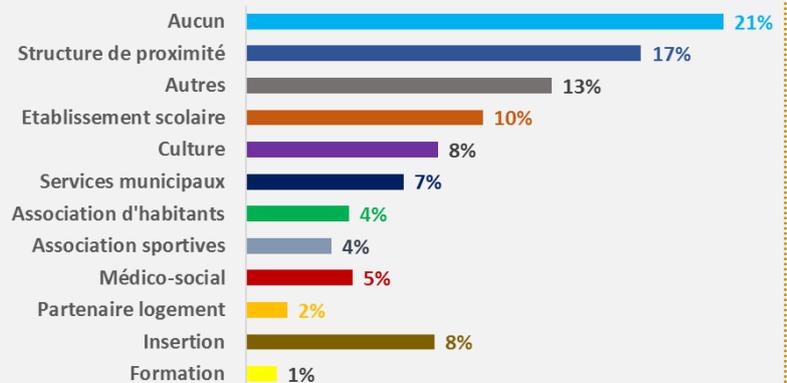
L'action collective en Prévention Spécialisée est généralement utilisée comme une des modalités "d'accroche des jeunes". Les actions ponctuelles restent à ce titre, fortement majoritaires (73%).

Pour 27% d'entre elles, les actions collectives se déclinent également à travers des dynamiques de projets inscrits sur la durée et soutenus par des rencontres régulières avec les jeunes.

Les actions collectives s'inscrivent dans des dynamiques territoriales et partenariales. Elles peuvent être menées uniquement par des éducateurs ou mobiliser un ou des partenaires suivant les objectifs.

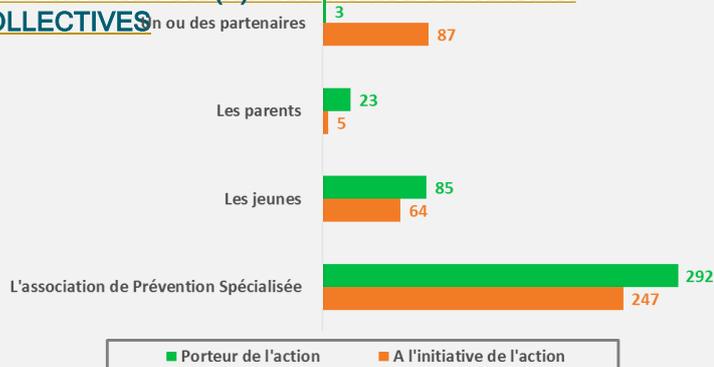
On remarque l'importance de ce maillage partenarial dans le fait que plus des $\frac{3}{4}$ des actions collectives mobilisent des partenaires.

► TYPES DE PARTENAIRES MOBILISÉS



► TYPES D'ACTEUR(S) À L'INITIATIVE DES ACTIONS COLLECTIVES

► TYPES D'ACTEUR(S) PORTEUR DES ACTIONS COLLECTIVES



On entend par porteur de l'action, l'acteur qui en assure l'organisation opérationnelle et juridique.

Si la Prévention Spécialisée porte une majorité des actions (292), leurs mises en œuvre est le fruit d'un dialogue avec les parties prenantes du territoire :

156 actions sont issues d'initiatives / demandes de partenaires, jeunes ou parents

28% des actions sont portées par d'autres acteurs (appuyés par la Prévention Spécialisée).

Une action collective peut développer plusieurs thématiques, au-delà de celle identifiée comme étant le support principal.

► THÉMATIQUES DES ACTIONS COLLECTIVES



Les associations de Prévention Spécialisée du Nord en 2019



Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE - 03.20.16.81.40 -
secretariat@apsn-prev.fr - www.apsn-prev.org

Centre de Ressources
de la Prévention Spécialisée

Soutenu par le Département du Nord

Nord
le Département